



2025

BASE CANOË – KAYAK DE LA MAISON POUR TOUS

MAISON POUR TOUS ALFA3A (MPT) – 4 AVENUE ANNA DE NOAILLES – 74500 ÉVIAIN-LES-BAINS

Quatre ACTIVITÉS



Affiliée à la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK), la base Canoë - Kayak propose de la location (paddle et kayak) et des cours, encadrés par des moniteurs diplômés d'état.

Club enfants
et adultes

Location paddle
et Kayak

Séances
encadrées

Stage
Ado

Contactez
nous



Maison Pour Tous Alfa3a (MPT)
Base Kayak, 4 avenue Anna de Noailles, 74500 Evian-les-Bains



kayak.mpt@alfa3a.org



Base Kayak (du 8/04 au 15/11) : 07 72 04 31 62
Secrétariat de la MPT (toute l'année) : 04 50 75 19 69

Période d'ouverture du 8/04 au 15/11/2025



Le Club CANOË - KAYAK

Le Club Enfants à partir de 8 ans

- Séances les mercredis de 14h à 16h30
(Décalé/club enfant : mercredi 21/05, de 15h30 à 17h30)

Le Club Adultes

- Mercredis de 18h à 20h. Du 2/07 au 27/08, les séances auront lieu au départ du Centre Nautique d'Evian, de 17h30 à 19h00.
- Samedis de 9h à 12h (Hors dates de sorties à la journée).



les séances au Club n'auront pas lieu les ...

- Mercredis : 23/04, 11/06, 2/07, 20/08, 17/09.
- Samedis : 19/04, 26/04, 3/05, 17/05, 07/06, 30/08



Les Sorties DU SAMEDI



Les samedis de 9h à 17h
sur inscription et en
supplément



Enfants

- Samedi 5/07, sur la rivière de l'Ain (5€*)

Adultes

- Samedi 19/07, Le Giffre, à Samoens (5€*)

Enfants / Adultes

- 10/05 : Lac d'Annecy (5€*)
- 24/05 : Lac de Gruyère (5€*) :

- ↳ Sortie en Suisse : Prévoir pièce d'identité.
- ↳ Pour les mineurs : Pièce d'identité de l'enfant, autorisation de sortie de territoire et copie de la pièce d'identité du responsable légal.

*places limitées, inscriptions obligatoires

- 23/08 : La Dranse (gratuit*)
- 6/09 : Ile de la Serre (15€*)
- 13/09 : Traversée du Lac Lemman Evian/Lausanne (gratuit – illimitée)

Adhésion au club

- **Enfants** : 110€ habitants Evian/120€ hors commune.
- **Adultes** : 160€ habitants Evian/175€ hors commune.

Offre promotionnelle : si première inscription réalisée en septembre/octobre, 50% du montant sera déduit du coût annuel si réinscription en Janvier.



Stage ADO

(à partir de 12 ans)

Stage Multi glisse

Du mardi 19 au vendredi 22/08

Kayak, paddle, air boat, hydrospeed

- Mardi et mercredi : deux demi-journées de 14h à 16h30 à la base Kayak.
- Jeudi et vendredi : Deux jours à l'île de la Serre, incluant une nuitée en camping !

Tarif : 150€ habitants Evian/170€ hors commune.

Renseignements complémentaires à l'accueil de la MPT et à la base kayak.



Séances ENCADRÉES GROUPE

PARTICULIERS / ASSOCIATIONS ENTREPRISES / ENFANTS / ADULTES

- Kayak : 22 €/personne et par séance
- Paddle : 30€/personne et par séance
- Séance de 2h30

SCOLAIRES

- 13.70€/enfant et par séance
- Séance de 3h



Informations complémentaires

- Groupe : à partir de 8 personnes.
- Sur réservation.
- 5% de remise à partir de 500€, 10% de remise à partir de 1000€.
- L'encadrement des groupes est soumis à la réglementation, en fonction du nombre et de l'âge des participants. Contacter le secrétariat de la MPT, pour plus de renseignements.

Location PADDLE & KAYAK

À LA BASE CANOË - KAYAK

📍 4 avenue Anna de Noailles, 74500 Evian-les-Bains

Périodes

- Du 8/07 au 31/08 Mardi / jeudi / vendredi : 16h30 - 18h30 (fermé le 21 et 22/08).
 - Du 31/05 au 29/06 Samedi / Dimanche : 14h - 18h
- (NB : 7 et 8/06 : activités au Festi Lemman, initiation au Centre Nautique d'Evian).

Tarifs

	KAYAK SIMPLE	KAYAK BI PLACE	PADDLE
1/2 heure	12€	15€	12€
1 heure	17€	22€	17€
2 heures	X	X	25€
1/2 journée	40€	45€	X
1 journée	55€	60€	X

AU CENTRE NAUTIQUE D'EVIAN

📍 avenue du Général Dupas, 74500 Evian-les-Bains

Périodes

- Juin : du mercredi au dimanche
- Juillet/Août : du lundi au dimanche (à partir du mardi 1/07)
- Horaires : 13h-19h

Tarifs

	KAYAK SIMPLE	KAYAK BI PLACE	PADDLE
1 heure	15€	20€	15€
2 heures	23€	30€	23€

Balades encadrées

17h30-19h, 28€/personne

- Samedi du 14 au 28/06.
- Mercredi et samedi du 5/07 au 27/08.



Conditions

L'activité est dépendante des conditions climatiques. Le moniteur de Kayak est le seul habilité à décider d'annuler l'activité.

Club

- **Règlement intérieur du Club** : il est transmis à l'inscription et signé par le participant ou le représentant légal pour les mineurs.
- **Formalités d'inscription** : le pratiquant, ou son représentant légal pour les pratiquants mineurs crée et complète son « Espace Famille » dans lequel figurent ses renseignements personnels, administratifs et les autorisations (pour les mineurs)
- **Santé** : Le club s'engage à appliquer les articles L231-2 O L-231-4 du Code du sport relatifs au certificat médical nécessaire à la pratique sportive.



Accès à l'espace famille
(dernière page du document)

Règles applicables au 1er/01/2021 :

- **Pour les pratiquants majeurs** : l'obtention de la première licence est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, du canoë kayak. Un nouveau certificat médical est ensuite à présenter lors du renouvellement de la licence, tous les 3 ans. Dans l'intervalle de ces 3 ans, un questionnaire de santé doit être rempli par le pratiquant (et s'il contient une réponse « oui », alors un certificat médical est également nécessaire).
- **Pour les pratiquants mineurs** : l'obtention de la première licence ou son renouvellement est subordonnée à la présentation d'un questionnaire de santé dont les réponses ne nécessitent pas la production d'un certificat médical. Mais, si les réponses du questionnaire de santé le justifient (une réponse « oui » est indiquée), alors le pratiquant mineur devra produire un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre indication à la pratique du canoë kayak.
- **Adhésion à la Maison Pour Tous** : toute personne désirant pratiquer une activité dans le cadre du club s'acquitte d'une adhésion valable sur une année scolaire (septembre à août).

Séances encadrées - Groupe

Le test d'aisance aquatique est obligatoire et à fournir au moniteur avant la séance.

Location kayak - Paddle

Un contrat de location est établi, complété et signé par le loueur, stipulant ses engagements et ses responsabilités. Matériel remis sur présentation d'une pièce d'identité.



La Maison pour Tous est gérée par l'association Alfa3a (loi 1901 créée en 1971), qui gère divers dispositifs pour des collectivités : logement, crèches, accueils de loisirs, insertion par l'économie, accompagnement social et asile. Ces activités permettent d'accompagner les personnes à différentes étapes de leur parcours.

L'association, dont le nom signifie « Association pour le Logement, la Formation et l'Animation », compte aujourd'hui 1500 salariés et 150 bénévoles, accueillant environ 60 000 personnes dans plus de 175 établissements principalement situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Alfa3a est structurée autour de trois pôles opérationnels (enfance-jeunesse, habitat et actions sociales) et des directions supports, mettant en avant des valeurs partagées entre salariés, vacataires, bénévoles, et les publics accueillis, ainsi que leurs partenaires.

LES VALEURS ALFA3A

Accueillir, Associer, Accompagner

avec respect

avec bienveillance

avec confiance